

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plaque n° 4.1 : Plan de zonage

Arrêté le : 28 juin 2012

Approuvé le :

Version : Août 2013

Echelle : 5000 ème

Réalisé par : JUS

N° Affaire : URSE 11083

G2C Environnement
316 rue Henri Becquerel
11400 CASTELMAURON
Tél : 04 89 23 29 29 Fax : 04 89 23 35 34
e-mail : contact@g2c.fr

G2C
territoires

ZONAGE
 - - - - Limite de zone ou de secteur
 UA Zones agricoles : Zones A
 Zones naturelles : Zones N

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'implantation réservée	Bénéficiaire
1	Création d'un cheminement piéton à intégrer dans le domaine public	Commune
2	Création d'un cheminement piéton à intégrer dans le domaine public	Commune
3	Emplacement de la voie à 8 m	Commune
4	Affectation d'un carrefour giratoire	Commune
5	Requalification du carrefour	Commune
6	Projet de patrimoine sur la commune	Commune
7	Projet d'équipement publique	Commune
8	Cheminement doux	Commune
9	Emplacement de la voie de 2 m	Commune

AUTRES ELEMENTS GRAPHIQUES

- Espace Boisé Classé (EBC)
 - Éléments de patrimoine protégés au titre de l'article L123-1-5-7°
 - Murs protégés au titre de l'article L123-1-5-7°
 - Alignement des constructions selon l'article UA-6 du règlement
 - Patrimoine vernaculaire protégé au titre de l'article L123-1-5-7°
- | N° | Nature de l'élément du patrimoine à protéger |
|----|--|
| 1 | Puits |
| 2 | Lavoir |
| 3 | Pont de pierre sur la Gail Mout |
| 4 | Régimentier catégoriel du Colomney |
| 5 | Espace public des Allées |
- Bâtiment agricole remarquable pouvant changer de destination au titre de l'article L123-3-1

RISQUES ET NUISANCES

- Zone rouge à vocation inconstructible du PPRI, périmètre identifié à titre indicatif, se reporter au règlement du PPRI
- Zone bleue constructible sous condition du PPRI, périmètre identifié à titre indicatif, se reporter au règlement du PPRI
- Zones CSsp/ zone de construction sous conditions spéciales pour le fonctionnement de services publics ; protection étanche de 25 mètres et protection sanitaire de 35 mètres de part et d'autre de l'aqueduc de Budos

